

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/06/2022

Dossier complet le :

13/06/2022

N° d'enregistrement :

F09322P0184

1. Intitulé du projet

Défrichement de 10 500 m2 sur une parcelle de 12 084m2

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL FINANCIERE AD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Djamel ATHAMNIA, Gérant

RCS / SIRET

4 3 8 5 4 4 1 0 8 0 0 0 3 0

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47-Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols a) défrichement sur une superficie totale, même fragmentée de plus de 0.5 ha.	La surface à défricher est de 10 500 m2 Le projet sera soumis à Permis de Construire. L'ensemble de la ZAC a fait l'objet d'une déclaration d'existence concernant la Loi sur l'Eau. Le projet sera soumis à déclaration ICPE 2714-2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est de créer une plateforme de valorisation des chenilles usagées en caoutchouc issue des mini-pelles. Le site sera soumis au régime de déclaration 2714. L'ensemble du process de valorisation se fera dans le hangar. L'objectif étant de séparer le caoutchouc de la ferraille et donc de valoriser à 100% les chenilles usagées qui sont aujourd'hui mises en décharge.

L'accès au projet se fera par l'allée de Bruxelles. Une bande de retrait de 5 m sera laissée à l'état végétal actuel tout le tour de la parcelle, soit une surface d'environ 1500 m². Le plus gros chênes verts de la parcelle sera conservé.

Dans le point bas du site un bassin de rétention des eaux pluviales sera mis en place avec un séparateur hydrocarbure.

Le hangar de 2 000 m² permettra de réaliser le process de valorisation

Les raccordements (EDF, AEP, EU, Télécom) s'effectueront sur les réseaux existants de la ZAC situés avenue de Bruxelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souche.

Sur le terrain il y a peu d'arbres, nous sommes sur une parcelle où la roche calcaire est la plus importante.

Afin de créer le projet, une phase de travaux d'environ 12 à 15 mois est nécessaire.

Les travaux se dérouleront de la manière suivante :

- Débroussaillage et coupe d'arbres,
- Terrassements des plateformes de voiries, des bâtiments et du bassin de rétention,
- Réalisation des aménagements des zones extérieures : pont bascule, création avec des blocs bétons des zones réception et sortie des produits, zone de stationnement des VL, PL et des bennes. Ces zones seront bétonnées.
- Réalisation du bâtiment,
- Réalisation des VRD,
- Réalisation des aménagements paysagers avec des essences locales,
- Arrivés et montage du matériel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet emploiera une vingtaine de salariés.

Les chenilles arriveront par semi-remorque afin de mutualiser le transport et limiter le nombre de rotation sur le site.

Le semi-remorque effectuera une double pesée et déposera les chenilles usagées dans les casiers prévus à cet effet.

L'ensemble du processus de valorisation se fera dans le hangar. Le process ne génère pas de rejet (liquide, gazeux...) ni de nuisance particulière.

Les produits de sortie :

- la ferraille sera conditionnée en bennes entreposées dans la zone sortie des produits, en extérieur et sera évacuée par semi-remorque.
- le caoutchouc en fragment sera conditionné en intérieur et sera évacué par semi-remorque à fond mouvant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il sera soumis à :

- Autorisation de défrichement
- Déclaration préalable pour couler la dalle
- Permis de construire

Le projet sera soumis à déclaration sous la rubriques : ICPE 2714.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de bâtiment	1
Superficie du terrain	12 084 m ²
Superficie à défricher	10 500 m ²
Superficie du bâtiment	2 000 m ²
Superficie zone bétonnée (hors bâtiment)	4 500m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc d'Activités de Signes
Avenue de Bruxelles
83870 SIGNES

Section : I 436

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le site se trouve au sein du Parc Naturel régional de la Sainte Baume
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site le plus proche (2,5 km) FR9301608_Mont de Caume-Mont Faron-Forêt Domaniale
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet sera raccordé au réseau AEP communal réalisé dans le cadre de la ZAC. Le projet nécessitera un prélèvement d'eau nécessaire à une vingtaine de salarié. Le process de valorisation ne nécessite pas d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de construction, lors des travaux
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone est classée en zone urbaine. Elle a fait l'objet d'une étude d'impact en 1986 et d'une DLE en 2013. Elle est considérée comme une ZAC
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet générera le déplacement quotidien de 20 salariés et plusieurs rotation par jours de véhicules poids lourds.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	En phase travaux, le projet sera une source de bruit. En phase d'exploitation, le bruit généré par le projet sera celui lié : - au trafic quotidien (aller-retour) des véhicules des 20 salariés - aux rotations des poids lourd - aux engins de manutention sur le site (mini-pelle) mais pas en continue. Le circuit du Castellet, à proximité immédiate du site, génère bien plus de bruit que le projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☒	☐ ☐	En phase travaux, le terrassement générera des vibrations. En phase exploitation, les vibrations seront limitées aux mouvements des véhicules et au fonctionnement des machines dans le bâtiment (qui resteront relativement faibles). Le site d'étude se trouve au sein d'une ZAC et les activités environnantes peuvent être source de vibration faible.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les éclairages seront réalisés via des spots en façades. Ces éclairages seront exclusivement orientés vers le sol pour limiter les pollutions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera raccordé au réseau EU communal réalisé dans le cadre de la ZAC et accueillera 20 salariés. Pour les eaux pluviales, un séparateur à hydrocarbure sera mis en place pour le traitement des eaux avant le rejet dans le bassin de rétention.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les ordures ménagères seront collectées par la Communauté de Commune Sud Sainte Baume (CCSSB). Les boues de curage du séparateur hydrocarbure seront collectées et traitées par une entreprise spécialisée. La ferraille sera envoyée en fonderie, le caoutchouc sera envoyé en cimenterie.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Nous veillerons à réaliser un espace paysager avec des essences locales afin garder le caractère végétal du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte sur le défrichement d'environ 10 500 m² sur une parcelle de 12 084 m², ne contenant pas de gros arbres, ceci afin de permettre la création d'une plateforme de valorisation des chenilles usagées en caoutchouc de mini-pelles et éviter leurs enfouissement ou leurs abandon dans des lieux sauvages. La ferraille sera valorisée en fonderie et le caoutchouc subira une valorisation énergétique en cimenterie.

Le projet a reçu un avis favorable de la CCI du Var, de la Mairie de Signes et de la Présidente de la CCVSSB. Il s'intègre dans une ZAC où les infrastructures sont compatibles avec l'activité prévue.

Au vu des différents éléments, nous estimons que le projet doit être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Gardanne

le, 13/06/2022

Signature

Djamel ATHANNIA
Gerant
FINANCIERE AD



SARL FINANCIERE AD

569, Chemin des Amandiers

13790 PEYNIER

Tél. 06 17 66 71 86

SIRET 438 544 108 00030

TVA FR 93 438544108

